

Délibération n°CA-2021-14 Suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 18 janvier 2021
Présents : 21 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 22
Procurations : 1

Résultats du vote :

Voix "pour" : 22
Voix "contre" : 0
Abstentions : 0

Titulaires	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine BATHELOT	X		
Mme Isabelle ARNOULD	X		
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
Mme Sabrina FLEUROT	X		
M. Jean-Claude GAY	X		
M. Raoul JUIF	X		
Mme Catherine LIND	X		
M. Robert MORLOT	X		
M. Gérard PELLETERET	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
Mme Christelle RIGOLOT	X		
Mme Marie-Dominique AUBRY	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Olivier RIETMANN	X		
M. Jean-Paul CARTERET		X	
M. Patrick GOUX	X		M. Jean-Paul CARTERET
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. Sylvain GUILLEMAIN	X		
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY	X		
M. Gilles MARSOT	X		

Suppléants	Présent	Excusé
M. Serge TOULOT		
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
M. Yves KRATTINGER		
M. Thomas OUDOT		
Mme Corinne BONNARD		
M. Alain BLINETTE		
M. Jean-Paul MARIOT		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	X	
Mme Valérie HAEHNEL		
M. Pierre DESPOULAIN		
M. Laurent SEGUIN		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Fabienne RICHARDOT		
M. Hervé PULICANI		
M. Frédéric BURGHARD		
Mme Christelle CLEMENT		
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL		
Mme Monique BOUCRY		
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER		
M. François LAURENT		

Membres élus ayant voix consultative

Titulaires	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET	X	
LTN Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE		X
M. Gilles VIENNET	X	

Suppléants	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Mickaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		X
Mme Muriel PEREUR		

Membres de droit

	Présent	Excusé
Mme Fabienne BALUSSOU, préfète de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

Etaient également présents

M. le colonel Ralph JESER, directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, chef du secrétariat de direction
Mme Estelle ROSSI, chef du service « Finances, payes, marchés publics »
Mme Murielle NUNES, comptable public, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux février à seize heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 41,

Vu l'avis favorable rendu par les membres des commissions des finances et du personnel lors de la réunion du 15 février 2021.

Vu l'avis rendu par les membres du Comité Technique lors de la réunion du 16 février 2021.

Après avoir entendu les précisions données par Madame **Edwige EME**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Deux postes de médecin hors classe de sapeurs-pompiers professionnels, créés à temps non complet (*mi-temps*), sont vacants au tableau des effectifs de l'établissement.

La vacance de l'un fait suite au départ en retraite du médecin-chef du service de santé et de secours médical au 1^{er} janvier 2021 et la vacance de l'autre fait suite à la nomination du titulaire du poste sur un poste de médecin hors classe à temps complet depuis le 1^{er} septembre 2020.

Ces 2 postes ne devant pas nécessairement demeurer vacants et inscrits au tableau des emplois budgétaires, je vous propose leur suppression.

Plus globalement, une mise à jour du tableau des effectifs doit être réalisée. En effet, des postes sont restés inscrits et laissés vacants au tableau après avoir prononcé des avancements au grade supérieur ou après avoir radié des agents suite à leur départ.

Il s'agit pour :

- la filière sapeur-pompier professionnel :
1 poste de commandant
- la filière administrative :
2 postes d'adjoint administratif
- la filière technique :
1 poste d'ingénieur
1 poste d'agent de maîtrise
2 postes d'adjoint technique

Le comité technique (CT), réuni le 16 février 2021, a été appelé à rendre un avis d'une part sur la suppression des 2 postes de médecin hors classe à temps non complet et d'autre part sur la suppression des 7 postes susvisés.

Il est demandé, au vu de l'avis favorable rendu par le CT, de bien vouloir entériner la suppression des 2 postes de médecin hors classe à temps non complet.

En revanche, au vu de deux avis défavorables unanimes du collège des représentants du personnel siégeant au CT, les suppressions sollicitées des postes d'ingénieur et d'agent de maîtrise sont retirées.

Aussi, il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir entériner la suppression de :

- 1 poste de commandant de sapeur-pompier professionnel,
- 2 postes d'adjoint administratif,
- 1 poste d'adjoint technique.

S'agissant de la suppression d'un seul poste d'adjoint technique, la justification ci-après est apportée aux membres du Conseil d'administration :

Dans le cadre de la mise en place de la gestion de l'habillement du Conseil Départemental par le SDIS, les deux entités ont convenu de la nécessité de renforcer le personnel chargé actuellement de ce travail en recrutant un nouvel agent.

Cet agent pourrait être recruté par le SDIS et être financé par le Département, par le biais d'une mise à disposition entre les deux collectivités.

Ce principe n'est pas encore définitivement acté. Cependant, le Conseil d'Administration du SDIS n'étant pas amené à se réunir à nouveau avant 3 ou 4 mois, il a été décidé et validé par les membres des commissions des finances et du personnel, réunies le 15 février dernier, de ne supprimer qu'1 poste d'adjoint technique au lieu des 2 postes initialement prévus.

Avec votre accord, le tableau des effectifs de l'établissement sera donc modifié en conséquence à effet du 1^{er} mars 2021 afin de prendre en compte les changements suivants :

- Suppression de 2 postes de médecin hors classe à temps non complet,
- Suppression d'1 poste de commandant de sapeur-pompier professionnel,
- Suppression de 2 postes d'adjoint administratif,
- Suppression d'1 poste d'adjoint technique.

Décision

Les membres du Conseil d'administration approuvent, **à l'unanimité**, la modification du tableau des effectifs de l'établissement, à effet du 1^{er} mars 2021, avec les changements suivants :

- Suppression de 2 postes de médecin hors classe à temps non complet,
- Suppression d'1 poste de commandant de sapeur-pompier professionnel,
- Suppression de 2 postes d'adjoint administratif,
- Suppression d'1 poste d'adjoint technique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20210222-CA-2021-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2021

Affichage : 26/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration,


Robert MORLOT